



Termes de référence :

Recrutement d'un operateur technique pour une mission d'installation des infrastructures de traitement et de distribution d'eau dans les communes sinistrées par le tremblement de terre du 14 Aout 2021 cibles de la programmation d'assistance humanitaire d'urgence de CARE Haiti dans le Département de la Grand Anse.

Version finale

20 Déc. 2021

Contexte

Le département de la Grand 'Anse est l'un des 3 départements les plus affectés par le séisme du 14 Août 2021, avec 5/10 communes sévèrement impactées : Beaumont, Corail, Jérémie, Pestel, et Roseaux. Le projet ciblera les 5 communes les plus affectées de la Grand Anse. Ce violent séisme a causé des dégâts considérables au niveau des communes affectées, aggravant davantage les conditions socio-économiques déjà difficiles à la suite des chocs et stress combinés engendrés par les différentes crises sociopolitique, sécurité alimentaire et nutritionnelle, COVID-19, et sécuritaire que connaissent Haiti depuis 2019. Ainsi, le tremblement de terre a significative réduit le pouvoir d'achat des ménages les plus pauvres, notamment leurs capacités à faire face aux besoins de première nécessité, y compris les services sociaux de base (Santé, Nutrition, Education, eau et assainissement, et Protection).

De plus, le département de la Grand 'Anse est très exposé aux ouragans, ayant été la cible primaire de 44% de tous les ouragans passés dont Matthew, le 4 octobre 2016 qui a détruit ou endommagé la plupart des maisons et des moyens d'existence des ménages. Malgré les initiatives en cours visant le relèvement économique des ménages, la population de la Grand 'Anse continue d'expérimenter un niveau élevé d'insécurité alimentaire. Le séisme a également eu des impacts dévastateurs sur l'économie locale, surtout les infrastructures sociales telles que les installations de traitement et distribution d'eau potable.

La situation de désastre poste tremblement de terre du 14 Aout 2021 a aggravé le contexte socio-économique déjà très précaire et l'exposition des populations vulnérables et pauvres de la Grand Anse aux différents risques des maladies, famines, violences, et exploitation et inégalités structures.

Les communes des départements de la Grand 'Anse notamment Pestel/ les Iles Cayemites, Corail, Beaumont et Roseaux ont été particulièrement dévastées, avec la quasi-totalité des infrastructures de traitement et distribution d'eau potable complétement détruites et/ou sévèrement endommagées. Les dégâts occasionnés par le séisme sont principalement dus à l'exposition des zones affectées aux aléas naturels et l'inadéquation des infrastructures et services pour faire face aux catastrophes naturelles récurrentes.

Dans cette situation d'urgence due au séisme où les pratiques d'accès et utilisation d'eau pour des besoins domestiques sont motivées et soutenues par l'instinct de survie, les risques d'exposition et propagation des maladies hydriques sont augmentés d'une manière significative, créant les conditions propices d'épidémies de cholera et ou d'autres maladies bactériales transmissibles d'origine hydrique.

Dans le cadre de la réponse humanitaire d'urgence à la crise générée par le tremblement de terre, CARE envisage d'apporter une assistance d'urgence multisectorielle a plus de 4,000 ménages dans 4 des 5 communes les plus touchées par le tremblement de terre du 14 Aout 2021 : Corail, Pestel/Iles Cayemites ;



Beaumont ; et Roseaux. L'une des axes d'intervention cible de la CARE Haiti est l'amélioration de l'accès à l'eau salubre et potable pour les communautés et ménages pauvres affectés par le tremblement de terre dans les communes cibles. A travers cet axe d'intervention la CARE Haiti compte appuyer une série d'activités dont les plus importantes sont : (1) l'installation et/ou réhabilitation des infrastructures de traitement d'eau potable ; (2) la construction ou réhabilitation des points des distributions d'eau reliées aux infrastructures de traitement d'eau installées ou réhabilitées ; (3) la création ou redynamisation des comités locaux de gestion des points d'eaux et les former sur la gestion et maintenance des infrastructures d'approvisionnement d'eaux nouvellement installées ou réhabilitées; (4) réhabilitation des réservoirs d'eaux des ménages extrêmes pauvres ;(5) sensibilisation aux changements des pratiques et comportements en lien avec l'hygiène et les mesures barrières de prévention contre les maladies hydriques et covid-19 ; etc..

Le travail décrit dans les présents termes de référence concerne l'exécution des activités (1) ; (2) ; et (4).

La sélection d'un opérateur technique se fera sur la base d'une offre technique provisoire répondant aux exigences décrites dans la description de la mission, et sur la base d'une négociation directe entre la CARE Haiti et l'opérateur retenu (après examen de l'offre technique) sur le coût global de la mission. Sur la base des résultats de la négociation directe sur les coûts de la mission, l'opérateur technique sélectionné sera appelé à soumettre un projet technique défini sur la base des résultats d'une étude de faisabilité dûment approuvée par la CARE Haiti.

Description de la mission.

La mission a pour objectif d'apporter une assistance technique en qualité de maître d'œuvre à la CARE Haiti dans la réalisation des travaux d'installation ou réhabilitation des infrastructures publiques de traitement et de distribution d'eau salubre et potable pour usage domestique. L'assistance technique comprendra également l'étude et la mise en œuvre des travaux de réhabilitation des réservoirs d'eaux de 375 ménages cibles.

L'assistance technique va couvrir les analyses de faisabilité des sites de construction/installation des infrastructures de traitement et de distribution d'eau à la formation des formateurs sur la maintenance de base des infrastructures installées ou réhabilitées.

La CARE Haiti accompagnera l'opérateur technique dans l'exécution des activités cibles à travers (1) une supervision technique ; (2) facilitation de la mobilisation de la participation communautaire ; (3) la création ou redynamisation des comités locaux de gestion des infrastructures de traitement et de distribution d'eau ; et (4) organisation des cérémonies communautaires de lancement et remises de travaux réalisés.

La mission de l'opérateur technique en qualité de maître d'œuvre comprendra les éléments suivants :

- (1) Effectuer un inventaire des infrastructures de captage et ou traitement d'eau pour la consommation domestique détruites ou sévèrement endommagées dans les sections communales cibles des interventions de la CARE
- (2) Faire une étude de faisabilité de construction ou réhabilitation des infrastructures de captages ou traitement d'eau pour usage domestique dans les section communales cibles de la CARE Haiti



- (3) Informer et orienter la sélection des sites potentiels sur lesquels construire ou réhabiliter les unités de traitement d'eau – en fonction des conditions géo-physiques et des analyses techniques de résistances aux intempéries et aléas climatiques
- (4) Obtenir les différentes autorisations et permis de construire et ou installation des unités de traitement et de distribution d'eau de la part de la DINEPA et DGPC
- (5) Obtenir les demandes/certificats d'utilisation d'eau traitée et distribuées à travers les infrastructures/unités nouvellement construit ou réhabilitées auprès des autorités compétentes.
- (6) Construire ou installer des unités de traitement d'eau potable pour consommation domestique
- (7) Construire ou installer des points de collecte/distribution d'eau relier aux unités/infrastructures de traitement d'eau
- (8) Obtenir les certificats conformité aux normes des construction des infrastructures de traitement d'eau potable pour usage domestique auprès des autorités compétences, notamment la DINEPA
- (9) Prendre en charge l'achat et l'installation des unités de traitement et distribution d'eau potable
- (10) Développer et mettre à la disposition de l'équipe d'urgence de CARE Haiti des outils d'évaluation et de sélection des réservoirs d'eau des ménages cibles à réhabiliter
- (11) Définir un cahier de charge des travaux de réhabilitation des réservoirs d'eau des ménages cibles sélectionnés – avec fiche technique pour chaque réservoir à être réhabilité.
- (12) Exécuter les travaux de réhabilitation des réservoirs d'eaux des ménages cibles sur la base des fiches techniques dûment signées et approuvée par l'équipe d'urgence de CARE Haiti et du chef de ménages bénéficiaires.

D'une manière spécifique, l'opérateur technique devra réaliser la conception et l'exécution des travaux relatifs à l'installation et ou réhabilitation des 6 unités/infrastructures de traitement d'eau potable et de 10-12 points de distribution d'eau relier à ces unités/infrastructures. Les spécifications techniques d'installation et mise en fonction de ces unités/infrastructures de traitement d'eau comprennent :

1. Afin d'améliorer l'accès à l'eau salubre et potable pour plusieurs ménages affectés par le tremblement de terre dans les communes cibles, l'opérateur technique devra collaborer avec l'OREPA, l'UNICEF, les ASEC/CASEC des communes cibles et le DPC pour identifier et sélectionner les sites de sources d'eau douce ou saumâtre sur les terres (domaines) publique où il est techniquement possible d'installer des unités/infrastructures de traitement d'eau pour la consommation domestique.
2. Installer et/ou réhabiliter 6 unités/infrastructures de traitement d'eau salubre et potable pour la consommation domestique capable de produire environ 10,000 litres d'eau potable par jour.
3. L'opérateur technique devra collaborer avec l'OREPA et les ASEC/CASEC pour identifier et sélectionner les sites publics sur lesquels les points de distribution de l'eau potable peuvent être installé – les sites sélectionnées devront être stratégiquement situés afin de desservir une large section des membres des communautés cibles en besoin d'eau potable.
4. L'installation ou la réhabilitation des installations publiques de collecte d'eau salubre et potable devra facilitera l'accès à l'eau sur une base journalière à au moins 250 ménages.
5. Les points de distribution d'eau devront être relié aux unités/infrastructures de traitement d'eau par des tuyaux galvanisées.
6. Au total, 10-12 sites de collecte d'eau doivent être installés, chacun avec un minimum de 6-10 plusieurs points de collecte d'eau.
7. **L'origine de tous les équipements** devra être certifier par un **certificat d'origine** délivré par les autorités compétentes devra être transmis lors de la livraison. Les articles ne pourront provenir des pays non-autorisés par le gouvernement Américain.
8. Assurer le transport des matériels et les accessoires et procéder à l'installation complète et à la mise



en opération des systèmes solaires type éclairage public.

9. Sécuriser le système installé dans le cas où le système n'est pas incorporé afin d'éviter le vol des matériels.
10. Intégrer la main-d'œuvre locale dans les travaux de construction/réhabilitation des infrastructures cibles.
11. Chaque point de collecte d'eau pourra servir de 225 à 275 ménages par jour avec un minimum de 17,5 gallons par famille de 5 personnes.
12. Les sites de distribution d'eau devront permettre à plusieurs ménages d'accéder /de collecter de l'eau pour leur usage quotidien, et ceci dans un périmètre de 1 à 2 km et un temps d'attente de moins de 5 à 7 minutes afin de réduire considérablement les risques de violence physique et sexuelle, en particulier pour les femmes et les filles qui doivent souvent parcourir de longues distances pour collecter de l'eau.
13. Les unités/infrastructures de traitement d'eau installées et/ou réhabilitées devront être équipées d'un manuel de maintenance dont une copie sera remise au comité local responsable de gérer l'infrastructure dans le cadre d'un accord tripartite impliquant la commune et l'OREPA local.
14. En prévision de la remise et reprise des infrastructures installées/ réhabilitées, l'opérateur développera un manuel de formation à l'intention des comités locaux de gestion des infrastructures d'eau y compris le processus de modélisation de la tarification de l'eau dans le but d'assurer la durabilité.

Durée de la mission

6 mois à compter d'approbation de l'offre technique provisoire et la signature de la convention de partenariat.

Livrables attendus.

Description	Quantités	Spécifications techniques	Echéancier d'exécution	Budget estimatif
Cartographie des sites de sources d'eau potentiels pour l'installation d'unités/infrastructures de traitement d'eau potable pour usage domestique	Carte digitale par commune cible			
Cartographie des sites potentiels de construction/installation des points de distribution d'eau potable	Carte digitale par commune cible			
Achat et transportation des équipes de traitement et distribution d'eau potable	6 équipements/unités de traitement d'eau par filtration.			



Description	Quantités	Spécifications techniques	Echéancier d'exécution	Budget estimatif
Construction/installation ou réhabilitation des unités/infrastructures de traitement d'eau	6 unités à raison de 2 par communes : corail ; pestel ; iles cayemites ; Beaumont.			
Construction ou réhabilitation des points de distributions d'eau reliées aux infrastructures de traitement d'eau installées ou réhabilitées	12 points de distribution d'eau			
Développement d'un manuel de gestion des unités/infrastructures de traitement d'eau potentiel	1 copie originale de manuel pour chaque infrastructure installée.			
Développement d'un manuel de gestion des unités/infrastructures de distribution d'eau	1 copie originale de manuel pour chaque infrastructure installée.			
Développement d'un manuel de maintenance et réparation des équipements des unités/infrastructures de traitement d'eau	1 copie originale de manuel pour chaque infrastructure installée.			
Développement d'un manuel de maintenance et réparation des points de distribution d'eau	1 copie originale de manuel pour chaque infrastructure installée.			
Développer et mettre à la disposition de l'équipe d'urgence de CARE Haiti des outils d'évaluation et de sélection des réservoirs d'eau des ménages cibles à réhabiliter	Un jet d'outils d'évaluation.			
Définir un cahier de charge des travaux de réhabilitation des réservoirs d'eau des ménages cibles	375 fiches techniques et un cahier de charge global			



Description	Quantités	Spécifications techniques	Echéancier d'exécution	Budget estimatif
sélectionnés – avec fiche technique pour chaque réservoir à être réhabilité.				
Exécuter les travaux de réhabilitation des réservoirs d'eaux des ménages cibles sur la base des fiches techniques dument signées et approuvée par l'équipe d'urgence de CARE Haiti et du chef de ménages bénéficiaires.	375 réservoirs des 375 différentes maisons à travers les 3 communes cibles			
Obtenir les certificats conformité aux normes des construction des infrastructures de traitement d'eau potable pour usage domestique auprès des autorités compétences, notamment la DINEPA				

Dossier d'offre technique

L'offre technique **doit comprendre les éléments suivants :**

- Une lettre de soumission dument datée et signée, avec nom, qualité et adresse complète du fournisseur/prestataires.
- Déclaration d'engagement environnemental et social remplie et signée.
- Une méthodologie d'exécution de la mission, y inclus une description de l'approche ; l'adéquation et adaptabilité des équipements aux conditions géo-physiques ces localités cibles ; le calendrier d'exécution des travaux d'installations par type d'activité et site ; l'approche de collaboration avec les structures locales, y compris OREPA, ASEC/CASEC, et la DPC ; etc.
- La fiche descriptive des équipements proposés, leur garantie, et adaptabilités aux conditions climatiques et physiques des communes cibles de la Grand Anse ; et leur origine.
- Un calendrier détaillé des activités, incluant les rubriques suivantes : Achat, livraison des produits, installation des équipements ; formation des ressources en maintenance et réparation ; etc.
- Les références professionnelles des agences de régulation notamment DINEPA/OREPA.

Justification à produire pour attester l'expérience et capacité de candidat operateur-technique



- Les références professionnelles de l'opérateur technique :
 - L'adresse de la société ou de l'entreprise ;
 - Le domaine de spécialisation de la société ;
 - La liste et les adresses des « clients, entreprises » ayant déjà passé commande de ce type de matériel à la société ;
 - Les preuves de capacités financières d'exécution des commandes avant paiement.
- Une liste de références bancaires (Nom et adresse et coordonnées des personnes à contacter)
- Preuve des prestations similaires pour le compte des entités étatiques et ou privées.
- Copie d'un registre de commerce et ou attestation d'autorisation de prestation de services dans le secteur eau, assainissement ; et hygiène.
- Preuve de capacité économique de mettre en œuvre la mission.
- Déclaration fiscale pour les 3 dernières années.
- Copie du quitus 2021.
- Copie du numéro d'identification fiscale.

Critères d'attribution du marché.

- Offre technique conforme aux attentes des éléments constitutifs de la mission.
- Une convention de partenariat dans la mise en œuvre de la mission dûment signée avec la CARE.
- Offre financière à rémunération fixe et sur présentation des livrables négociée et approuvée par les deux parties.
- Un calendrier de mise en œuvre orienté vers les livrables.
- Une lettre d'engagement que les délais d'exécution repris dans le calendrier d'exécution seront scrupuleusement respectés.
- Une lettre de garantie bancaire équivalente à 30% du coût globale de la mission ou alors une déclaration d'acceptation de constituer une retenue de 10% de la valeur contrat en guise de garantie.
- Une lettre de recommandation certifiant l'accréditation au de la DINEPA.

L'assurance et la prévention des accidents

L'opérateur technique devra acquérir une police d'assurance adaptée pour les travaux de construction et de mise en état des infrastructures cibles à installer.

L'opérateur technique devra informer les travailleurs sur le chantier de l'existence de la police d'assurance avant le début des travaux. Ainsi, les travaux de construction/installation ne pourront commencer qu'une fois la police d'assurance en place, et les travailleurs dûment informer qu'ils sont assurés.

Méthodes de paiement des prestations.

Le paiement des prestations de l'opérateur technique sera fait sur la base des livrables comme suit :

- Un premier paiement sous forme d'avance initiale de 30% du coût global de la mission a la signature du contrat et après présentation d'une cartographie des sites potentiels à considérer pour la



construction/installation des unités/infrastructures de traitement d'eaux, et sites de distribution d'eaux

- Un deuxième paiement de 30% après le lancement des travaux de constructions/installation des unités/infrastructure de traitement d'eaux
- Un troisième paiement de 20% après la finalisation des travaux de construction/installation
- Un dernier paiement de 20% après remise des certifications de conformité des normes et standards des constructions des infrastructures ; et d'autorisation d'utilisation de l'eau traitées produites par les unités/infrastructures installées.

Garanties de bonne exécution

L'opérateur technique devra fournir une **garantie de bonne exécution de 10% constituée ou une lettre de garantie d'une valeur totale de 30% des coûts globaux des travaux lors de la signature du contrat**. En cas d'avenant, elle doit être complétée dans les mêmes conditions.

La garantie couvrira tout indemnité de compensation des retards d'exécution des travaux et ou d'une défectuosité ou déficience des équipements achetés qui se révèle pendant l'installation ou utilisation initiale dans les conditions et l'environnement prévalant lors de son exploitation et qui n'est pas imputable à une fausse manœuvre, à une faute de conduite ou à un manque de surveillance et d'entretien du matériel.

La garantie technique liée à une mauvaise installation ou un défaut de fabrication, couvre tous les frais nécessaires à la réparation et au remplacement des pièces de rechange ou de l'équipement défectueux. Elle englobe, en outre, les frais de main-d'œuvre et de déplacement du personnel d'entretien ainsi que le frais de démontage/remontage, emballage et transport du matériel, nécessités par leur remise en état, qu'il soit procédé à ces opérations sur le lieu d'utilisation du matériel ou que le titulaire ait obtenu qu'il soit renvoyé dans ses locaux.

Délai de garantie : La garantie de bonne installation du système de filtrage d'eau par osmose est fixée à 9mois à partir du lendemain de la réception provisoire. C'est-à-dire, l'opérateur technique devra réparer les dégâts en cas d'équipements mal installés.

Reception des infrastructures

La réception provisoire se fera par commune cible immédiatement après la complétion de l'installation des infrastructures et les tests de bon fonctionnement. La remise et reprise provisoire des infrastructures se fera entre l'opérateur technique et CARE Haiti, a travers l'équipe d'urgence basée a Jeremie.

La réception définitive se fera trois semaines après la réception provisoire après avoir vérifié que le système fonctionne de manière convenable, et après la formation des bénéficiaires sur la maintenance et la réparation des unités/infrastructures installées.

Quant à la réception définitive, elle se fera un mois après la réception provisoire après avoir vérifié que le système fonctionne de manière convenable.

Visibilité et communication



Dans le but d'assurer une cohérence dans la visibilité et communication au tour des infrastructures à construire ou réhabiliter à travers tous les sites de construction/installation, CARE Haiti fournira à l'opérateur technique des directives de visibilité et d'utilisation des armoiries de la CARE et des différents partenaires financiers.

Visibilité et communication

Dans le but d'assurer une cohérence dans la visibilité et communication au tour des infrastructures à construire ou réhabiliter à travers tous les sites de construction/installation, CARE Haiti fournira à l'opérateur technique des directives de visibilité et d'utilisation des armoiries de la CARE et des différents partenaires financiers.

Offre Technique et Offre financière

E-mail : lvenert.Amelus@care.org

Où

Un dossier physique

Au 92, rue Grégoire, Pétion-ville.

Date limite : 15 janvier 2022